

Rabat, le 03/07/2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE N° 12 /15

### L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tient son Conseil d'Administration à Rabat au titre de 2014

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) a tenu, le mardi 30 juin 2015 à Rabat, son Conseil d'Administration sous la présidence de Monsieur Mohamed SADIKI, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime. A pris part, outre les membres du Conseil d'Administration et les représentants des établissements partenaires, le président de la COMADER, président du Comité Consultatif de l'ONSSA.

Cette réunion a été consacrée à la présentation du rapport de gestion et des réalisations techniques et financières de l'exercice 2014 ainsi que des principaux programmes de l'année 2015.

Sur le plan des réalisations physiques ce sont environ **18 Millions** de tonnes de produits alimentaires qui ont été contrôlés sur le marché local, à l'importation et à l'exportation. Ces contrôles ont abouti au refoulement, à l'importation, de **3 200 tonnes** de produits et à la saisie de **7 200 tonnes** sur le marché local. Le nombre de certificats octroyés s'élève à **180 700** tous produits confondus.

Dans le cadre du suivi sanitaire des établissements agroalimentaires **561** nouveaux agréments ou autorisations ont été octroyés; ce qui porte le nombre total à **3 400** établissements agréés.

Dans le domaine de la santé animale, le suivi épidémiologique des maladies endémiques a permis de détecter quelques foyers sans grand impact sur l'état général du cheptel et qui ont été maîtrisés grâce à l'application, par les services vétérinaires, des mesures sanitaires adéquates. Par ailleurs, la vigilance a été renforcée suite à l'apparition de la fièvre aphteuse en Tunisie et en Algérie, une série de mesures préventives ont été prises en urgence pour protéger le cheptel national et réduire le risque d'introduction de la maladie au Maroc. C'est ainsi que tout le cheptel bovin a été vacciné contre cette maladie entre aout et novembre 2014 (**2,7 millions** de têtes).

Concernant le domaine végétal, et afin de mettre à la disposition des agriculteurs des variétés de semences et de plants de qualité et performants, l'ONSSA a procédé à la certification de **50 millions** de plants de diverses espèces, et de **1.820.000 quintaux** de semences. La surveillance active des cultures a été poursuivie afin d'éviter l'introduction ou la dissémination de maladies ou de parasites. Dans le cadre de la lutte contre la cératite, un plan renforcé a été mis en œuvre, en concertation étroite avec la profession pour une meilleure maîtrise de ce ravageur. Grâce à la mise en œuvre de ce plan, le nombre de notifications de présence de cette mouche dans nos exportations vers la Russie est passé de **131** durant la campagne précédente à **19** notifications.

Enfin, et pour améliorer sa gouvernance, l'ONSSA a créé **8** organes de suivi et d'évaluation de la performance, menée **168** audits internes (métiers, fiscal, organisationnel) et réalisé une étude stratégique qui a abouti à la définition des orientations stratégiques pour la période 2016-2020. Afin de répondre à ces nouvelles orientations, le conseil d'administration a pris acte des propositions d'améliorations de l'organigramme de l'ONSSA et du statut de son personnel.

Les membres du conseil d'administration ont réaffirmé le rôle fondamental que joue l'ONSSA dans notre pays, car sa sécurité alimentaire ne peut être acquise qu'au prix, certes, de la disponibilité alimentaire, mais aussi de la sécurité sanitaire dont l'ONSSA est le garant à travers les différentes actions qu'il réalise. C'est dans ce cadre, que le président de la COMADER et Président du Comité Consultatif de l'ONSSA a insisté pour doter l'Office en ressources suffisantes afin qu'il puisse s'acquitter pleinement de ses missions.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

[www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)

Contact : K. ZOUINE

Tél : 06 73 99 78 38

Email : [karima.zouine@onssa.gov.ma](mailto:karima.zouine@onssa.gov.ma)  
[communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)